

**D2023-9-5-18**

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU CALVADOS

**COMMUNAUTE DE COMMUNES  
INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU**

**Délibérations**

Conseil Communautaire

XXXXXXXXXX

Séance du **Jeu**di 28 septembre 2023

Nombre de membres en exercice : 61

Nombre de membres présents : 45

Nombre de membres ayant  
donné pouvoir : 5

Nombre de membres excusés : 3

Nombre de membres absents : 8

Date de convocation :

**22 septembre 2023**Acte rendu exécutoire après visa du  
contrôle de légalité le :**- 6 OCT. 2023**et publication par la mise en ligne sur  
le site internet le :**- 6 OCT. 2023**

L'an 2023, le vingt-huit septembre à 20h30, le conseil communautaire de l'Intercom de la Vire au Noireau s'est réuni à la salle des fêtes de la commune déléguée de Roullours (commune de Vire Normandie), sous la présidence de Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente, assumant cette fonction en lieu et place de M. le Président, Marc ANDREU SABATER, empêché.

Les convocations ainsi que l'ordre du jour de la séance ont été transmis par voie dématérialisée aux conseillers communautaires le vingt-deux septembre 2023.

La convocation des conseillers communautaire ainsi que l'ordre du jour ont été affichés, à destination du public, sur le site internet et au siège de l'Intercom de la Vire au Noireau le vingt-deux septembre 2023.

M. Corentin GOETHALS a été nommé secrétaire de séance conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) applicable à l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT.

**3 - Domaine et Patrimoine****3.1 - Acquisitions**

**Objet** : Cessions de l'ancien centre d'exploitation de Vire par le Conseil Départemental du Calvados à l'Intercom de la Vire au Noireau

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par le conseiller suppléant : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
<b>CONDE-EN-NORMANDIE</b>					
M. Xavier ANCKAERT	X				
Mme Nathalie BOUILLARD	X				
Mme Catherine CAILLY			Mme Valérie DESQUESNE		
M. Pascal DALIGAUT	X				
M. Sylvain DELANGE	X				
Mme Valérie DESQUESNE	X				
M. Jean ELISABETH			Mme Nathalie BOUILLARD		
Mme Najat LEMERAY			M. Pascal DALIGAUT		
<b>LA VILLETTE</b>					
M. Daniel BREARD	X				
<b>PERIGNY</b>					
M. Jean-Christophe MEUNIER	X				
<b>PONTECOULANT</b>					
Mme Gislaine MARIE	X				

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par le conseiller suppléant : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
<b>SAINT-DENIS-DE-MERE</b>					
M. Manuel MACHADO	X				
<b>TERRES-DE-DRUANCE</b>					
M. Jean TURMEL	X				
<b>BEAUMESNIL</b>					
M. Gilles PORQUET		M. Bernard BENOIST			
<b>CAMPAGNOLLES</b>					
Mme Catherine GOURNEY LECONTE	X				
<b>LANDELLES-ET-COUPIGNY</b>					
M. Denis JOUAULT				X	
<b>LE MESNIL-ROBERT</b>					
M. Jean-Claude RUAULT	X				
<b>NOUES-DE-SIENNE</b>					
Mme Coraline BRISON- VALOGNES	X				
M. Olivier JEANNEAU	X				
Mme Colette JOUAULT	X				
Mme Bernadette LEROY	X				
M. Georges RAVENEL	X				
<b>PONT-BELLANGER</b>					
M. Jean-Pierre MURIER	X				
<b>SAINT-AUBIN-DES-BOIS</b>					
M. Maurice ANNE					X
<b>SAINTE-MARIE-OUTRE-L'EAU</b>					
Mme Catherine GARNIER	X				
<b>SOULEUVRE-EN-BOCAGE</b>					
Mme Annick ALLAIN	X				
M. Alain DECLOMESNIL	X				
M. Régis DELIQUAIRE	X				
M. Didier DUCHEMIN	X				
M. Marc GUILLAUMIN	X				
M. Francis HERMON	X				
Mme Marie-Line LEVALLOIS	X				
M. Eric MARTIN				X	
Mme Natacha MASSIEU				X	
Mme Sandrine SAMSON					X
Mme Cyndi THOMAS					X
<b>VALDALLIERE</b>					
M. Jean-Paul ANGENEAU	X				
M. Frédéric BROGNIART	X				
Mme Caroline CHANU	X				
Mme Marie-Françoise DAUPRAT	X				
M. Gilles FAUCON	X				
Mme Brigitte MENNIER					X
Mme Sabrina SCOLA	X				

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par le conseiller suppléant : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	

VIRE NORMANDIE					
M. Marc ANDREU SABATER			Mme Coraline BRISON-VALOGNES		
Mme Marie-Noëlle BALLÉ					X
M. Lucien BAZIN	X				
Mme Marie-Ange CORDIER			M. Corentin GOETHALS		
M. Serge COUASNON	X				
Mme Nicole DESMOTTES	X				
M. Joël DROULLON	X				
Mme Sylvie GELEZ	X				
M. Corentin GOETHALS	X				
Mme Catherine MADELAINE					X
M. Gilles MALOISEL	X				
M. Pascal MARTIN	X				
Mme Marie-Odile MOREL					X
Mme Valérie OLLIVIER	X				
M. Régis PICOT					X
Mme Jane PIGAULT	X				
Mme Annie ROSSI	X				
M. Guy VELANY	X				

<b>TOTAL</b>	<b>44</b>	<b>1</b>	<b>5</b>	<b>3</b>	<b>8</b>
<b>Nombre de Membres en exercice</b>			<b>61</b>		
<b>Nombre de conseillers présents</b>			<b>45</b>		
<b>Quorum</b>			<b>31</b>		
<b>Nombre de votants (conseillers présents + pouvoirs)</b>			<b>50</b>		

**Mme Nicole DESMOTTES, Vice-Présidente en charge des affaires liées à l'Habitat, donne lecture du rapport suivant :**

Chers collègues,

Le Département est propriétaire d'un ensemble immobilier construit en 1957 d'une surface utile d'environ 1 028 m<sup>2</sup> situé rue de l'artisanat à Vire. Ce bien est cadastré section AX n°43 pour une contenance totale de 6 958 m<sup>2</sup>.

Les locaux étant devenus vétustes, le Conseil Départemental avait acté la construction d'un nouveau centre qui permettrait également d'accueillir les équipes du centre d'exploitation du Bény-Bocage. Après plus d'un an de travaux, les équipes ont pu intégrer les nouveaux locaux situés ZAC de la Neuvillière à Vire en novembre 2021.

Depuis, le bien est libre de toute occupation et le Département n'en ayant plus l'utilité, a acté sa mise en vente.

Courant mars 2023, l'intercom de la Vire au Noireau a informé le Département de son souhait d'acquérir le bien afin d'y créer une aire de sédentarisation et d'accueil des gens du voyage. L'estimation du service des Domaines saisie par les services du Département le 9 mars 2023, conformément à la réglementation, est d'un montant de 90 000 euros. Au vu de l'intérêt général du projet porté par l'Intercom de la Vire au Noireau, des coûts de dépollution/démolition nécessaires pour la remise en état du site estimés à 150 000 euros et des contraintes réglementaires, le Conseil Départemental a approuvé par délibération de la commission permanente du 17 juillet 2023 de céder la parcelle à titre gracieux à l'Intercom de la Vire au Noireau et, afin de permettre le démarrage dans les meilleurs délais sans attendre la régularisation administrative de la vente, d'autoriser dès à présent l'Intercom de la Vire au Noireau à déposer toutes les demandes d'autorisation d'urbanisme liées à la démolition des bâtiments existants.

**Suivant l'avis favorable du Bureau communautaire réuni le 11 septembre 2023, il est demandé au Conseil communautaire de bien vouloir :**

- Autoriser l'acquisition de l'ensemble immobilier cadastré section AX n°43 situé rue de l'artisanat à Vire ;
- Autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer l'acte d'acquisition ainsi que tout document relatif à cette transaction ;
- Autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à accomplir toute démarche et à signer tout document nécessaire au dépôt de demande d'autorisation d'urbanisme liées à la démolition des bâtiments existants.

## VOTE

### Vote ordinaire à main levée :

Pour :	50	Contre :	0	Abstentions :	0
<input type="checkbox"/> Adopté à la majorité <input checked="" type="checkbox"/> Adopté à l'unanimité <input type="checkbox"/> Non adopté					

Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Caen - 3 Rue Arthur le Duc - 14000 CAEN, ou sur le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Arrêté en séance les jour, mois et an susdits  
Au registre suivent les signatures.

Le secrétaire de séance  
M. Corentin GOETHALS

La 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente,  
Mme Catherine GOURNEY-LECONTE


